



Communiqué de presse

France Biotech s'inquiète des menaces législatives pesant sur les Jeunes Entreprises Innovantes et le capital risque

- La proposition de loi de Monsieur le Sénateur Jean Arthuis va gravement affecter le capital risque
- Fondre le statut JEI dans un statut « fourre-tout » de Jeune Entreprise de Croissance affaiblirait le secteur des hautes technologies
- France Biotech fait des propositions pour continuer à soutenir l'innovation, les PME innovantes, la chaîne de financement et la relance

Paris, le 24 Juin 2009, [France Biotech](#), l'association des entrepreneurs des Sciences de la Vie s'inquiète des dangers de [la proposition de loi de Monsieur le Sénateur Jean Arthuis](#) « visant à renforcer l'efficacité de la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune au profit de la consolidation du capital des petites et moyennes entreprises », dont les dispositions ont été adoptées en Commission de Finances du Sénat le 18 juin et dont le texte, soutenu par le Gouvernement, sera examiné le 29 juin en séance publique. France Biotech s'inquiète aussi des réflexions émanant du Secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services quant à la possible suppression du [statut de la jeune entreprise innovante](#) (JEI) pour le fondre dans un statut « fourre-tout » de [Jeune Entreprise de Croissance](#). A noter que ces deux initiatives vont à l'encontre du [rapport 2008 du Conseil d'Analyse Economique au Premier ministre sur le Financement des PME](#).

Ce matin, mercredi 24 juin¹, ces sujets seront abordés au cours d'une table-ronde avec le [Sénateur Philippe Adnot](#) intitulée « ISF / Capital risque et JEI, trop de réformes vont-elles tuer LA réforme ? » ([Dossier de presse](#) de la table-ronde).

L'obligation, pour les gestionnaires levant des fonds grâce à l'incitation fiscale sur l'ISF, d'investir 50 % des sommes collectées dans les six mois de la collecte et 100 % au bout d'un an est une aberration au regard de leurs devoirs : de protéger les épargnants ; de sélectionner et de monter de bons dossiers d'investissement ; de réserver des fonds supplémentaires dans les mêmes PME pour les années suivantes ; mais aussi au regard de la compatibilité entre les règles européennes et françaises.

Cette aberration est d'autant plus surprenante que les holdings sont particulièrement protégées. En effet, elles sont soumises à beaucoup moins de réglementation et de

¹ Table-ronde avec M. Philippe Adnot, Sénateur et Président du Conseil Général de l'Aube, le Dr Philippe Pouletty, DG fondateur de Truffle Capital et Président de France Biotech, M. Jean-Yves Demeunynck, Délégué Général de l'Association Française des Investisseurs en Capital Risque (AFIC), Dr Gilles Avenard, Directeur Général cofondateur de [BioAlliance Pharma](#) et Vice Président de [France Biotech](#), M. Gilles Nobécourt, Directeur Associé, Sciences de la Vie, [Edmond de Rothschild Investment Partners](#)

transparence et sont souvent des montages d'optimisation fiscale ne visant pas, de façon prioritaire, le financement des PME.

« Si [la loi Tepas](#) favorise le financement des PME ; le statut JEI est, quant à lui, devenu une référence internationale ! Malheureusement, ces bonnes mesures risquent d'être dénaturées par ces initiatives en cours, qui affaibliront le capital risque et les jeunes entreprises innovantes », souligne le Dr Pouletty, Président de France Biotech.

« Alors que les Etats-Unis et d'autres pays européens mettent l'accent sur la recherche et la technologie et que le Président de la République insiste sur l'innovation, allons nous encore une fois faire machine arrière sur l'innovation technologique ? », ajoute le Dr Philippe Pouletty.

Alors que le projet de loi du Sénateur Arthuis et le projet du secrétaire d'Etat Hervé Novelli porteraient, s'ils étaient adoptés, un coup fatal au capital risque et aux Jeunes Entreprises Innovantes, nous proposons au contraire :

- de faire des Jeunes Entreprise Innovantes le fer de lance du deuxième plan de relance ;
- de préserver et d'allonger le statut de JEI à 15 ans ;
- de focaliser les réductions ISF sur le financement en capital des Jeunes Entreprises Innovantes ;
- de promouvoir une bonne gestion des FCPI, FIP et FCPR en leur permettant de bien sélectionner et d'accompagner dans la durée leurs investissements ;
- de traquer les « Holdings ISF parkings » qui détournent l'esprit et le potentiel de la loi Tepas.

A propos de France Biotech

France Biotech (www.france-biotech.org) est l'association française des entreprises des sciences de la vie et de leurs partenaires. Sa mission est de contribuer à hisser l'industrie française des sciences de la vie au rang de leader en Europe. France Biotech est un moteur de changement qui agit auprès des pouvoirs publics, des organisations économiques, de la recherche académique, des media et de la communauté des investisseurs notamment, pour favoriser l'émergence des biotechnologies comme industrie de pointe prioritaire, et améliorer l'environnement économique, juridique, réglementaire et managérial de ces entreprises. France Biotech compte aujourd'hui 150 adhérents. Les entreprises des sciences de la vie membres de l'association regroupent la grande majorité des investissements, des employés et des produits innovants du secteur.

Contacts Presse :

France Biotech

Haude Costa

Haude.costa@france-biotech.org

Tel : 01 56 58 10 70 / 06 84 25 88 27

Alize Public Relations

Caroline Carmagnol

caroline@alizerp.com

Tel : 06 64 18 99 59 / 01 41 22 07 31